

CONSULTATION LOCALE DES ÉLECTEURS DU 27 JUIN 2010

DONNEZ-VOTRE AVIS, VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS !!!

Par délibération en date du 15 avril 2010, le Conseil Municipal, estimant opportun de recueillir l'avis de la population, a arrêté le principe de la consultation des électeurs sur la question suivante :

« Etes-vous favorable OUI ou NON au projet d'implantation d'une zone commerciale sur le site du Charmoy ? »

Rappel : une zone commerciale est un espace, une portion de territoire utilisée pour créer un ensemble de commerces.

Caractéristiques du projet de zone commerciale à Auxonne :

1. **Situation** : zone dite « du Charmoy », située en face de celle des Granges Hautes, à proximité du Rond Point de l'Europe
2. **Surface** : le projet de zone commerciale porte sur environ 19 hectares, soit approximativement la moitié de la zone du Charmoy classée en zone d'urbanisation future à vocation d'activités dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 juillet 2006
3. **Types de commerces envisagés (sous réserve)** : sports, pêche, meubles, espace loisirs-culture, supermarché à dominante non alimentaire avec galerie marchande, cafétéria, restauration rapide, hôtel, surgelés, jardinerie, bricolage, station service, centre auto, vêtements, jouets etc
4. **Montant prévisionnel des investissements** : 15 à 20 millions d'euros totalement PRIVES
5. **Participation financière à la charge de la Commune** : 0 euro
6. **Création d'emplois** : OUI, prioritairement locaux.

L'avis des électeurs résultant de la consultation du 27 juin 2010 :

- éclairera sur l'avenir de la zone du Charmoy, notamment sur la décision de maintenir ou non son classement en zone d'activités futures lors de la prochaine révision générale du Plan Local d'Urbanisme
- permettra au Maire de prendre toutes décisions relatives au nouveau projet d'implantation d'une zone commerciale sur le site du Charmoy, en adéquation avec l'avis recueilli : orientations en matière d'urbanisme, avis à émettre en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) à laquelle le projet serait soumis, etc

Cette consultation des électeurs se déroulera comme une élection « classique », selon les mêmes modalités de procurations et de votes.

Elle aura lieu le dimanche **27 juin 2010, à la salle événementielle, de 8 à 18 Heures.**

Les électeurs devront se munir, comme d'habitude, d'une pièce d'identité.

Tout bulletin raturé ou surchargé sera considéré comme nul.

SAISISSEZ L'OPPORTUNITÉ DE VOUS EXPRIMER !

VOTRE PARTICIPATION EST INDISPENSABLE !

CHAQUE BULLETIN COMPTERA !

**MUSÉE des
tracts et tracteurs
du CHARMOY
Document n° 7
verso**

DEPLACEZ-VOUS EN MASSE ET

VOTEZ !!!